



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT VINCENT DE BOISSET

SÉANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

Convocation en date du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Était absent : Loïc GILLET

Pouvoir déposé : Néant

Secrétaire élu : Éric FEUGÈRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Il soumet au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du 05 mars 2024. Après correction de quelques fautes de forme, le compte-rendu modifié est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite fixer quelques dates et donne quelques informations :

- Les prochains conseils municipaux sont fixés aux mardi 14 mai et lundi 24 juin 2024.
- Une commission « Aménagements » est programmée au 09 avril à 18h30, tous les conseillers sont conviés car les sujets évoqués seront multiples. Une convocation sera transmise par Patrick Pedrini, adjoint, avec un ordre du jour plus précis.
- Une commission « Animations communales », en présence des associations, est organisée le jeudi 02 mai à 19h pour préparer le forum des associations du 31 août 2024.

Monsieur le Maire propose de prendre l'habitude, lors de chaque conseil municipal, de faire un point sur les demandes d'urbanisme qui ont été déposées. Voici celles depuis le début de l'année :

- 5 demandes de certificat d'urbanisme informatif (qui donne des informations générales sur la parcelle comme le zonage, la superficie, la nature des servitudes, les taux de la taxe d'aménagement applicable, etc.) :
 - o 2 pour des divisions de parcelle,
 - o 1 pour une vente de maison,

- 2 sans motif dont une concernant le château.
- 9 déclarations préalables :
 - 5 concernant des projets photovoltaïques dont une formulée par la SEM Roannaise des Énergies Renouvelables pour la toiture de la salle des sports,
 - 1 pour la création d'une fenêtre,
 - 3 pour la construction d'un portail et d'un mur de clôture.
- 2 permis de construire :
 - 1 pour l'extension d'un bâtiment agricole,
 - 1 pour la construction d'une ombrière dans la zone d'activités.

L'ordre du jour est abordé.

1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur le Maire rappelle que toutes les décisions prises par le Maire en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal font l'objet d'un rapport en conseil municipal.

Ainsi, Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises :

N° DM 2024-026 : Thé dansant 28 mars 2024 - Prestation musicale

Le Maire décide :

- D'approuver la proposition de prestation de l'accordéoniste Mikaël BLANCHARD sis 149 chemin de Beauregard 71 160 LA MOTTE SAINT JEAN, pour l'animation musicale du thé dansant organisé le 28 mars 2024, d'un montant de 430 € net.
 - De dire que les cotisations et contributions à verser au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) pour cette prestation s'élèvent à 403,53 € net.
-

N° DM 2024-027 : Thé dansant 28 mars 2024 – Droits d'auteur SACEM

Le Maire décide :

- De demander une autorisation de diffusion de musiques à la SACEM pour l'animation musicale du thé dansant qui se déroulera le 28 mars 2024 à la Grange de la Chamary,
 - De payer les droits d'auteur dont le montant s'élève à 137,50 € TTC.
-

N° DM 2024-028 : Service technique – Équipements divers

Le Maire décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise SIDER, sise 29 rue Thomas EDISON 33 612 CANEJAN, pour la fourniture de divers équipements (mitigeur, deux projecteurs extérieurs LED, moteur de VMC, bombes anti guêpes et lingettes nettoyantes), d'un montant total de 357,71 € HT soit 429,25 € TTC.

N° DM 2024-029 : Tarif spécial utilisation de la Grange de la Chamary « salon SPACOM »

Le Maire décide :

- D'octroyer à la société SPACOM-EVENTS sis 17 rue Vauban 42120 Le Coteau, à l'occasion d'un salon professionnel qui se déroulera du 15 au 18 mars 2024 à la Grange de la Chamary, un prix privilégié de 480 € net (dont 200 € de prestation nettoyage).
-

N° DM 2024-030 : Service technique – Fleurs à massifs

Le Maire décide :

- D'approuver le devis de la SASU PJA, sise 135 Allée Barlotti 42 720 VOUGY, pour la fourniture de 100 pieds de pervenches, d'un montant total de 130 € HT soit 143 € TTC.
-

N° DM 2024-031 : Site internet et mails – Renouvellement du nom de domaine

Le Maire décide :

- D'approuver le devis de la société HOP COM, sise 61 rue Francis De Pressense 42 300 ROANNE, pour le renouvellement du nom de domaine et l'entretien annuel lié au site internet de la commune, d'un montant total annuel de 300 € HT soit 360 € TTC.
-

N° DM 2024-032 : Personnel communal – Formation Taille des arbres fruitiers

Le Maire décide :

- D'approuver le devis de l'organisme de formation « Le Jardin des Merlettes » sis 8 rue Louis Boileau 58 200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, pour accueillir lors du stage « Taille des arbres fruitiers à noyaux » des 11 et 12 avril 2024, l'agent technique, Romain PERRET, d'un montant total de 377 € nets.
-

N° DM 2024-033 : Fournitures administratives

Le Maire décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise SEDI sise 35 chemin de St Génès, 30702 UZES, pour l'achat de fournitures administratives, pour un montant total de 100,14 € HT, soit 120,14 € TTC.
-

N° DM 2024-034 : Fournitures administratives

Le Maire décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise COQ DATA sise 94 allée Jacqueline Auriol, 30320 MARGUERITTES, pour l'achat de fournitures administratives, pour un montant total de 151,10 € HT, soit 181,32 € TTC.
-

N° DM 2024-035 : École – Produits d'hygiène

Le Maire décide :

- D'approuver le devis de la société HED, sise Les Trois Moineaux, 42720 VOUGY, pour la fourniture et la livraison de produits d'hygiène, pour un montant total de 494,10 HT, soit 587,40 € TTC.
-

N° DM 2024-036 : Tarif spécial utilisation de la Grange de la Chamary – « Bridal tour »

Le Maire décide :

- D'octroyer à l'entreprise LES MARIEES DE LAETI à Le Coteau, à l'occasion d'un salon du mariage "Bridal Tour" qui se déroulera du jeudi 17 au lundi 21 octobre 2024, à la Grange de la Chamary, un prix privilégié de 725 € net.
-

N° DM 2024-037 : Service technique – Fournitures diverses

Le Maire décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise SIDER, sise 29 rue Thomas EDISON 33 612 CANEJAN, pour la fourniture de divers équipements (verrou à code et boîtes de dérivation), d'un montant total de 132,51 € HT soit 159,01 € TTC.
-

2. Approbation du Compte Financier unique 2023 du Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DCM2021-041 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 dans laquelle il est stipulé qu'un Compte Financier Unique (CFU) peut être mis en œuvre à titre expérimental et que ce CFU se substitue au compte administratif d'une part et au compte de gestion d'autre part, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Sous la présidence de Jacques SERRAILLE, adjoint en charge des finances, il est présenté les résultats par chapitre du Compte Financier Unique du budget Commune, tels qu'ils résultent de l'exercice 2023 :

| COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023 - COMMUNE | | | | | |
|---|------------------------------------|---------------------|---|-------------------------------------|---------------------|
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
| Chap 011 | Charges à caractère général | 136 427,58 € | Chap 70 | Produits des services | 20 085,90 € |
| Chap 012 | Charges de personnel | 307 239,35 € | Chap 73 | Impôts et taxes | 682 122,14 € |
| Chap 65 | Autres charges de gestion courante | 109 992,12 € | Chap 74 | Dotations et participations | 38 678,85 € |
| Chap 014 | Atténuations de produits | 76 270,00 € | Chap 75 | Autres produits de gestion courante | 91 125,14 € |
| Chap 66 | Charges financières | 24 877,17 € | Chap 77 | Produits spécifiques | 3 855,18 € |
| Chap 67 | Charges spécifiques | 275,83 € | Chap 013 | Atténuations de charges | 31 328,56 € |
| Chap 040 | Opérations d'ordre | 33 119,01 € | Chap 042 | Opérations d'ordre | 8 340,50 € |
| TOTAL | | 688 201,06 € | TOTAL | | 875 536,27 € |
| | | | Excédent fonctionnement 2023 | | |
| | | | 187 335,21 € | | |
| | | | Excédent fonctionnement antérieur | | |
| | | | 39 297,60 € | | |
| | | | Excédent fonctionnement net | | |
| | | | 226 632,81 € | | |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
| Chap 16 | Emprunts & dettes assimilées | 34 830,60 € | Chap 13 | Subventions d'investissement | 195 582,70 € |
| Chap 20 | Immos incorporelles | 13 551,45 € | Chap 21 | Immos corporelles | 4 600,00 € |
| Chap 2024 | Sub d'équipement versées | 16 296,94 € | Chap 10 | Dotations et fonds divers | 407 101,73 € |
| Chap 21 | Immos corporelles | 300 493,24 € | Chap 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 102,32 € |
| Chap 23 | Immos en cours | 276 420,85 € | Chap 040 | Opérations d'ordre | 33 119,01 € |
| Chap 040 | Opérations d'ordre | 8 340,50 € | TOTAL | | 641 505,76 € |
| TOTAL | | 649 933,58 € | Déficit d'investissement 2023 | | |
| | | | -8 427,82 € | | |
| | | | Déficit d'investissement antérieur | | |
| | | | -67 206,96 € | | |
| | | | Déficit d'investissement net | | |
| | | | -75 634,78 € | | |
| | | | Restes à réaliser dépenses investissement | | |
| | | | -210 541,80 € | | |
| | | | Restes à réaliser recettes investissement | | |
| | | | 127 934,75 € | | |
| | | | Besoin net d'investissement | | |
| | | | -158 241,83 € | | |

Où cet exposé, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget Commune,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget Commune

L'examen du Compte Financier Unique 2023 du budget Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement net de 226 632,81 €. La section d'investissement fait état d'un déficit d'investissement net à hauteur de 75 634,78 € et de restes à réaliser en dépenses à hauteur de 210 541,80 € et de restes à réaliser en recettes à hauteur de 127 934,75 €.

Conformément à l'instruction budgétaire M57, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 158 241,83 € en recettes d'investissement (article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- 68 390,98 € en recettes de fonctionnement (article 002 résultat d'exploitation reporté).

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- affecte les 226 632,81 € de résultat 2023 de la section de fonctionnement du budget commune, comme tel :
 - o 158 241,83 € en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;

- o **et 68 390,98 €, en recettes de fonctionnement, à l'article 002 « Résultat d'exploitation reporté ».**

4. Vote des taux d'imposition des contributions directes locales pour 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition communaux 2023 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 30,54 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 33,37 %,
- Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires) : 8,77 %.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 mentionne une augmentation des bases d'imposition prévisionnelles de 3,9 % par rapport à 2023, soit une recette supplémentaire d'environ 16 600 € pour 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut augmenter les taux dans le respect du principe de liaison des taux.

Monsieur le Maire rappelle également que l'Etat avait décidé d'augmenter les bases de 7,1 % 2023, de 3,4 % en 2022 et de 0,2 % en 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des contributions directes locales et ainsi, de maintenir les taux suivants :**
 - **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 30,54 %,**
 - **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 33,37 %,**
 - **Taxe d'Habitation : 8,77 %.**

5. Vote du budget primitif Commune 2024

Jacques SERRAILLE indique que le budget 2024 et son élaboration sont marqués par :

- La volonté de solder l'ensemble des chantiers programmés ou débutés en 2023, il s'agit de projets de taille et de volume budgétaire plutôt modestes.
- L'inflation qui reste élevée, notamment concernant les dépenses liées aux fluides, opérations de maintenance des biens ou encore polices d'assurance,
- L'augmentation des dépenses de personnel avec l'arrivée d'un troisième agent technique et l'indemnisation d'un agent en Congé Longue Maladie,
- L'augmentation de la contribution pour l'animation des temps périscolaire et extrascolaire,
- L'augmentation des recettes fiscales à hauteur de 3,9 %, soit 16 600 €,
- L'incertitude quant à la stabilité ou la diminution des dotations de l'État,
- L'inscription d'un emprunt à hauteur de 58 000 € pour équilibrer le budget.

Suite aux débats d'orientations budgétaires lors des précédentes séances, l'adjoint en charge des finances présente le budget primitif 2024 de la Commune pour approbation par les membres du conseil municipal :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| DÉPENSES | | RECETTES | |
| 011 - Charges à caractère général | 186 150,00 € | 013 - Atténuations de charges | 17 000,00 € |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 379 500,00 € | 70 - Ventes de prestations de services | 18 700,00 € |
| 014 - Atténuations de produits | 77 510,00 € | 73 - Impôts et taxes | 673 076,00 € |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 74 341,42 € | 74 - Dotations et participations | 25 984,00 € |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 104 947,06 € | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 992,50 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 114 800,00 € | 75 - Autres produits de gestion courante | 80 000,00 € |
| 66 - Charges financières | 23 536,33 € | 77 - Produits exceptionnels | 76 805,00 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 4 163,67 € | 002 - Résultat reporté | 68 390,98 € |
| TOTAL | 964 948,48 € | TOTAL | 964 948,48 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DÉPENSES | | RECETTES | |
| 016 - Emprunts et dettes assimilées | 41 400,00 € | 021 - Virement de la section d'exploitation | 74 341,42 € |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 992,50 € | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 104 947,06 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 17 500,00 € | 10 - Dotations et fonds divers | 212 741,83 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 490 500,00 € | 13 - Subventions d'investissement | 226 704,75 € |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 47 020,90 € | 16 - Emprunts et dettes assimilées (cautionnements reçus) | 58 313,12 € |
| 001 - Résultat reporté | 75 634,78 € | | |
| TOTAL | 677 048,18 € | TOTAL | 677 048,18 € |

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 964 948,48 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 677 048,18 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vote le budget primitif 2024 Commune équilibré à 964 948,48 € en section de fonctionnement et à 677 048,18 € en section d'investissement, soit un budget total de 1 641 996,66 €.**

6. Maintien du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient au conseil municipal de fixer le taux de la taxe d'aménagement, instaurée depuis le 1^{er} mars 2012. Il indique qu'un taux de 3 % a été voté lors du conseil municipal du 21 octobre 2011, maintenu par délibération du 28 juin 2023.

Il précise que pour des raisons juridiques, le service Autorisation du Droit des Sols de Roannais Agglomération conseille de délibérer chaque année sur le taux de taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement (TA) est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et dont la hauteur sous plafond est supérieure ou égale à 1,80 mètre. Les piscines sont taxables de façon forfaitaire. Cet impôt a vocation à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

La TA est perçue par la commune et le département, qui chacun, fixent leur taux entre 1 % et 5 % pour la commune et 1 % et 2,5 % pour le département. Le taux du département de la Loire est à son maximum : 2,5 %.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Maintient le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire communal,**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.**

Éric FEUGÈRE et Sophie GOUTTENOIRE quittent la séance à 21h15.

7. Créations et suppressions d'emplois au tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé auprès du Centre de Gestion de la Loire :

- un avancement de grade pour le responsable du service technique au titre de son ancienneté, des lignes directrices de gestion définies par la collectivité et des responsabilités liées au poste. Sous réserve de l'avis favorable du comité technique intercommunal, le responsable du service technique actuellement au grade d'Agent de maîtrise bénéficiera d'un avancement au grade d'Agent de maîtrise principal à compter du 10 septembre 2024.

- un avancement de grade pour un agent du service technique au titre de son ancienneté et des lignes directrices de gestion définies. Sous réserve de l'avis favorable du comité technique intercommunal, l'agent du service technique actuellement au grade d'Adjoint

technique principal de 2^{ème} classe bénéficiera d'un avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2024.

- un avancement de grade pour l'agent en charge de la restauration scolaire au titre de son ancienneté et des lignes directrices de gestion définies. Sous réserve de l'avis favorable du comité technique intercommunal, l'agent en charge de la restauration scolaire actuellement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe bénéficiera d'un avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2024.

Aussi, il convient de supprimer les anciens postes, créer les nouveaux emplois correspondants et ainsi mettre à jour le tableau des effectifs dont la dernière version avait été entérinée le 14 novembre 2023.

Monsieur le Maire donne lecture de l'actuel tableau des effectifs et de la situation future proposée.

| SITUATION ACTUELLE | | | | | | | | | | |
|-----------------------|--|--------------|---------|-----------|---|--|---------------------------|-----------------|--------------|---------------|
| EMPLOIS | | | | | | EFFECTIFS | | | | |
| Date de délibération* | Fonction | Durée hebdo. | Filière | Catégorie | Libellé du ou des grades possibles pour ce poste | Grade de l'agent qui occupe le poste | son statut *1 | sa situation *2 | Durée hebdo. | Temps partiel |
| 30/08/2021 | Chargé d'accueil et de communication | 35h | adm | B | Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux | Rédacteur | CDD travailleur handicapé | en fonction | 35h | |
| 30/08/2021 | Secrétaire de mairie | 35h | adm | B | Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe | titulaire | en fonction | 35h | |
| 04/04/2019 | Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant | 21h | soc | C | Cadre d'emplois des ATSEM | ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (C3) | titulaire | en fonction | 21h | |
| 02/09/2020 | Responsable technique | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints de maîtrise territoriaux | Agent de maîtrise au 10/09/2020 | titulaire | en fonction | 35h | |
| 04/04/2019 | Agent de service polyvalent en milieu rural | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 2 ^{ème} classe (C2) | titulaire | en fonction | 35h | |
| 14/11/2023 | Agent de service polyvalent en milieu rural | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 1 ^{ère} classe (C3) | titulaire | en fonction | 35h | |
| 24/02/2021 | Agent de service polyvalent en milieu rural | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 2 ^{ème} classe (C2) | titulaire en détachement | en fonction | 35h | |
| 04/04/2019 | Agent de restauration et d'entretien | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 2 ^{ème} classe (C2) | titulaire | en fonction | 35h | |

| SITUATION FUTURE AU 01 MARS 2024 | | | | | | | | | | |
|----------------------------------|--|--------------|---------|-----------|---|--|---------------|-----------------|--------------|---------------|
| EMPLOIS | | | | | | EFFECTIFS | | | | |
| Date de délibération* | Fonction | Durée hebdo. | Filière | Catégorie | Libellé du ou des grades possibles pour ce poste | Grade de l'agent qui occupe le poste | son statut *1 | sa situation *2 | Durée hebdo. | Temps partiel |
| 30/08/2021 | Chargé d'accueil et de communication | 35h | adm | B | Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux | Rédacteur | titulaire | en fonction | 35h | |
| 19/10/2022 | Secrétaire de mairie | 35h | adm | B | Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux | Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | titulaire | en fonction | 35h | |
| 04/04/2019 | Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant | 21h | soc | C | Cadre d'emplois des ATSEM | ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (C3) | titulaire | en fonction | 21h | |
| 02/04/2024 | Responsable du service technique | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints de maîtrise territoriaux | Agent de maîtrise principal au 10 septembre 2024 | titulaire | en fonction | 35h | |
| 02/04/2024 | Agent de service polyvalent en milieu rural | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 1 ^{ère} classe (C3) | titulaire | en fonction | 35h | |
| 14/11/2023 | Agent de service polyvalent en milieu rural | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 1 ^{ère} classe (C3) | titulaire | en fonction | 35h | |
| 24/02/2021 | Agent de service polyvalent en milieu rural | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 2 ^{ème} classe (C2) | titulaire | en fonction | 35h | |
| 02/04/2024 | Agent de restauration et d'entretien | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 1 ^{ère} classe (C3) | titulaire | en fonction | 35h | |

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au vu des avis favorables sous réserves émis par le comité social territorial du Centre de gestion de la Loire, décide :

- de supprimer l'emploi d'Agent de maîtrise à temps complet, à compter du 31 décembre 2024,
- de créer un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 10 septembre 2024,
- de supprimer deux emplois d'Adjoints techniques principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 30 juin 2024,
- de créer deux postes d'Adjoints technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2024,
- d'adopter le présent tableau des effectifs :

| SITUATION FUTURE AU 01 MARS 2024 | | | | | | | | | | |
|----------------------------------|--|--------------|---------|-----------|---|--|--------------------------|----------------------------|--------------|---------------|
| EMPLOIS | | | | | | EFFECTIFS | | | | |
| Date de délibération* | Fonction | Durée hebdo. | Filière | Catégorie | Libellé du ou des grades possibles pour ce poste | Grade de l'agent qui occupe le poste | son statut ^{*1} | sa situation ^{*2} | Durée hebdo. | Temps partiel |
| 30/08/2021 | Chargé d'accueil et de communication | 35h | adm | B | Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux | Rédacteur | titulaire | en fonction | 35h | |
| 19/10/2022 | Secrétaire de mairie | 35h | adm | B | Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux | Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | titulaire | en fonction | 35h | |
| 04/04/2019 | Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant | 21h | soc | C | Cadre d'emplois des ATSEM | ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (C3) | titulaire | en fonction | 21h | |
| 02/04/2024 | Responsable du service technique | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints de maîtrise territoriaux | Agent de maîtrise principal au 10 septembre 2024 | titulaire | en fonction | 35h | |
| 02/04/2024 | Agent de service polyvalent en milieu rural | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 1 ^{ère} classe (C3) | titulaire | en fonction | 35h | |
| 14/11/2023 | Agent de service polyvalent en milieu rural | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 1 ^{ère} classe (C3) | titulaire | en fonction | 35h | |
| 24/02/2021 | Agent de service polyvalent en milieu rural | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 2 ^{ème} classe (C2) | titulaire | en fonction | 35h | |
| 02/04/2024 | Agent de restauration et d'entretien | 35h | tech | C | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Adj tech principal de 1 ^{ère} classe (C3) | titulaire | en fonction | 35h | |

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Éric FEUGÈRE et Sophie GOUTTENOIRE réintègrent la séance à 21h20.

8. Aménagement des abords de la mairie – Tranche 2

Monsieur le Maire rappelle la première tranche de travaux engagée pour l'aménagement des abords de la mairie en 2023. La poursuite de cet aménagement est nécessaire pour rendre accessibles et plus fonctionnels, l'accès et les abords de la mairie, salle des fêtes et maison des sœurs. Ceci, toujours dans une conception tournée vers le développement durable, où le pavage permettra l'infiltration des eaux pluviales et où les végétaux qui seront plantés nécessiteront moins d'entretien et d'eau.

Cette seconde tranche de travaux se traduit avec la proposition de l'entreprise MOTET d'un devis s'élevant à 30 571,50 € HT, soit 36 685,80 € TTC.

Monsieur le Maire indique que l'État a classé sans suite la demande de subvention au titre du dispositif DSIL 2023 mais qu'après un premier refus suite à une demande de subvention en 2022, la Région a décidé de soutenir financièrement le projet à hauteur de 40 %.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet d'aménagement de la deuxième tranche des abords de la mairie de l'entreprise MOTET Paysages pour un montant total de 30 571,50 € HT, soit 36 685,80 € TTC ;**
- **Dit que les crédits afférents à cette opération sont prévus sur le budget 2024.**

9. Aménagement des abords des douves

Monsieur le Maire rappelle l'important chantier conduit sur les années 2022 et 2023 consistant à sécuriser et rénover les douves.

Il s'avère que des ornières, dues aux passages de véhicules sur l'accotement, se forment entre la bande de roulement et les douves. Aussi, tant pour des raisons sécuritaires qu'esthétiques, plusieurs devis, avec différentes solutions techniques, ont été demandés à l'entreprise PONTILLE. La solution la plus opportune serait d'aménager la section endommagée par la pose d'un empièrrement. Le montant total de ces travaux s'établit à 29 501 € HT, soit 35 401,20 € TTC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les travaux d'empierrement entre la bande de roulement et les douves, proposés par l'entreprise PONTILLE pour un montant total de 29 501 € HT, soit 35 401,20 € TTC ;**
- **Dit que les crédits afférents à cette opération sont prévus sur le budget 2024.**

10. Point sur les différentes commissions municipales et intercommunales

Voirie : Patrick PEDRINI rappelle la récente Commission portant sur l'approbation de différents devis. La réfection du chemin des Sittelles sera confiée à l'entreprise PONTILLE pour un montant de 21 186,66 € TTC et la réalisation du mode doux Route du Tonnelier à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 14 156,64 € TTC.

Travaux et aménagements : Jacques SERRAILLE rend compte des travaux réalisés par les agents du service technique depuis le dernier conseil :

- La clôture de la cour attenante aux locaux techniques est en cours de finalisation, tout comme la préparation du terrain qui accueillera la serre.
- Les barrières autour de la salle de sports ont été installés.
- Les poubelles de tri sont en cours de pose, notamment dans le parc de la Chamary.
- Les travaux d'entretien divers sont poursuivis avec la partie « espaces verts » davantage confiée à Joël BRETON.
- Les deux panneaux acoustiques qui avaient été endommagés par un locataire l'année dernière, seront remplacés avant la prochaine location de la Grange de la Chamary. Ils sont pris en charge par l'assurance du locataire.

Concernant les travaux conduits par des entreprises extérieures, la couche de finition du mur du cimetière est programmée cette fin de semaine par l'entreprise LAPIERRE. L'entreprise VITRAIL DU FOREZ devrait intervenir lundi 08 avril pour la rénovation des vitraux de l'église. Les travaux aux abords de la salle de sports (drainage + bande de propreté autour du terrain de tennis) ont été réalisés par l'entreprise DAMET-FORESTIER. Enfin, l'entreprise LESPINASSE accuse du retard pour ériger le préau attenant au local technique, leur intervention n'est pas prévue avant les vacances d'été.

Jacques SERRAILLE ajoute qu'il a rencontré Régis COMBE pour échanger sur l'accessibilité des caves de la Grange de la Chamary. Selon la catégorie de l'établissement, il étudiera les contraintes à lever pour permettre de pouvoir louer cette partie en sous-sol une fois les aménagements nécessaires pour la mise en conformité réalisés.

Animation sociale :

Thé dansant : Karine MATHEY remercie l'ensemble des conseillers ainsi que Marcel THOMAS, habitant très engagé sur cet évènement, pour l'aide apportée à l'organisation de cette manifestation. Les cuisinières bénévoles sont également remerciées pour la confection des gâteaux réalisés la veille et offerts aux participants.

Sur 162 inscrits, 147 danseurs étaient présents. Ils sont nombreux à avoir fait part de leur satisfaction. La réputation de l'accordéoniste a attiré du monde. Aussi, il a de nouveau été retenu pour l'année prochaine.

Sur 2 115 € de recettes générées, le bénéfice s'établit aux environs de 900 € (certaines factures sont estimées car non encore parvenues à ce jour).

Inauguration des douves à l'attention des habitants : Elle aura lieu ce week-end. Rendez-vous est donné au dimanche 9h pour l'installation des tables. Karine MATHEY rappelle que la municipalité offre apéritif et boissons. Une structure gonflable, louée par la commune, sera installée pour l'occasion dans le parc du château.

Vie associative :

Marche du Sou des écoles : Avec la contribution du CME, beaucoup de déchets ont été ramassés.

Soupe au Caillou : Les élus ont accepté la proposition de l'association consistant à faire réaliser par les adolescents présents pendant les vacances scolaires, notamment le mardi 16 avril 2024, de menus travaux sur la commune. Cela avait déjà été proposé l'année dernière et l'investissement et le travail des jeunes avaient été jugés très satisfaisants. Les travaux confiés seront définis en concertation avec les agents du service technique.

Commission intercommunale « Environnement » :

Sonia DEVOUASSOUD fait part des sujets abordés le 05 mars :

- Transports en commun : Roannais Agglomération fera appel à un cabinet de conseils pour étudier l'opportunité d'instaurer un service à destination des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sur l'ensemble du territoire.
- Plan vélo : Roannais Agglomération est revenu sur sa volonté d'apposer des panneaux indiquant les circuits loisirs en agglomération compte tenu du coût et de la pollution visuelle. Comme substitution, à compter de septembre 2024, une application « Géovélo » sera créée ainsi qu'un Widget accessible depuis n'importe quel ordinateur pour les personnes dépourvues de smartphone, ceci afin de pouvoir imprimer les trajets.

11. Questions diverses

- Disparition des poteaux au Grand Cellier : Compte tenu de la récurrence des vols, il n'y aura pas de remplacement à l'identique. Une nouvelle réflexion sur les aménagements à réaliser sera engagée afin d'éviter que les véhicules ne roulent sur la voie « mode doux » et n'abiment les espaces verts.
- Indemnisation de Patrick GARDETTE en Congé Longue Maladie : Monsieur le Maire indique que la commune devra supporter les charges liées au demi-traitement de Patrick GARDETTE pendant les 10 mois d'instruction de sa retraite pour invalidité. En effet, l'assurance statutaire n'intervient pas au-delà de 3 ans d'indemnisation. Cela représente une somme globale de 15 000 €, qui impactera majoritairement le budget 2025 (novembre 2024 – août 2025).
- Séminaire Tri des déchets à la source : Organisé par Roannais Agglomération le jeudi 11 avril de 13h30 à 17 h à l'espace Chorum, les élus qui le souhaitent peuvent accompagner les agents, Delphine COLLANGETTE et David CROTTIER-COMBE, qui y participent. Sonia DEVOUASSOUD est intéressée.
- Travaux d'éclairage public dans le Parc de la Chamary : Monsieur le Maire indique que suite à la manifestation de son mécontentement, le responsable du SIEL s'était engagé, par écrit, sur une date de fin de chantier au 31 mars. A ce jour, il n'est pas achevé. En effet, il manque les mâts que le SIEL devrait recevoir cette semaine et les éléments d'éclairage qui devraient, quant à eux, être reçus seulement la semaine prochaine. Monsieur le Maire rappelle que les travaux initialement prévus à l'automne 2023 (validation du modèle d'éclairage le 14 novembre 2023) ont été reportés à janvier 2024 et ont connu un début d'exécution seulement en février 2024. Monsieur le Maire avait alors rappelé son souhait que l'éclairage soit opérationnel pour les représentations théâtrales qui débutent cette fin de semaine et le début de la période de location de la Grange. Monsieur le Maire regrette que le SIEL n'informe pas la commune du déroulement du chantier et des difficultés rencontrées. Les élus constatent ce soir même que l'éclairage de l'église n'est pas satisfaisant.
- Révision du PLU : Monsieur le Maire indique qu'il a rendez-vous demain à 8h30 avec les services de la DDT pour exposer le souhait de modifier certains zonages de la commune. Ceci, dans le cadre de la réflexion du projet de construction d'une maison des associations sur la parcelle AL 59 de 1 700 m², située au-dessus du cimetière mais impossible à ce jour puisque le terrain communal est classé N, naturel.

A ce jour, 3 parcelles constructibles représentant 8 000 m² au total, pourraient être déclassées en échange. Il s'agit des espaces entourant la mairie : la parcelle AN5 devant la salle des fêtes, la parcelle AN4 couvrant le parking de la mairie et le parking en terre vers l'étang et une partie de la parcelle AN 53 située sur le parking en gore de la Grange de la Chamary.

Cette volonté de révision du PLU présente également l'avantage de protéger l'espace devant la mairie de toute future construction, en bordure immédiate du parc arboré de la Chamary.

- Conseil communautaire : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il devrait être nommé vice-Président à Roannais Agglomération lors du conseil communautaire de fin avril. Il conservera les mêmes délégations que celles qu'il assurait en tant que conseiller, à savoir, la mutualisation et l'aménagement de l'espace, auxquelles d'ajouteront des missions sur l'attractivité du territoire.
- Terrain de tennis : Éric FEUGÈRE indique que deux bancs (avec accoudoirs permettant d'y ranger une glacière) et une banderole seront installés sur le terrain de tennis. En effet, le club a fait la connaissance d'une société qui installe

gratuitement ce type de mobilier financé par des sponsors. A priori, la société aurait trouvé un pisciniste qui sponsoriserait le financement des bancs.

Une poubelle en forme de balle de tennis, financée par le club de tennis, sera également installée.

Concernant l'éclairage du terrain, les gaines électriques ont été tirées, la mise en service est donc prochaine. Une horloge interne permettra l'extinction des feux à compter de 22 heures et un bloc manuel permettra de déclencher l'éclairage.

- Salle des fêtes : L'un des brûleurs de la cuisinière s'étouffe, les agents techniques étudieront le problème. Il est rappelé que les chambres froides du bar sont arrêtées lorsque la salle reste longtemps sans être louée pour des économies d'énergie et afin de limiter l'usure du matériel.

| | | |
|------------|---|--|
| DCM2024-07 | Approbation du Compte Financier Unique 2023 du Budget Commune | |
| DCM2024-08 | Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget Commune | |
| DCM2024-09 | Vote des taux d'imposition des contributions directes locales pour 2024 | |
| DCM2024-10 | Vote du budget primitif Commune 2024 | |
| DCM2024-11 | Maintien du taux de la taxe d'aménagement | |
| DCM2024-12 | Créations et suppressions d'emplois au tableau des effectifs | |
| DCM2024-13 | Aménagement des abords de la Mairie – Tranche 2 | |
| DCM2024-14 | Aménagement des abords des douves | |

Le secrétaire de séance,
Éric FEUGÈRE

Le Maire,
Hervé DAVAL

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.